

Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens qui s'est tenu le vendredi 22 septembre 2023 à 18h dans la salle du conseil de la mairie.

Présents : Thierry Girot ; président de séance, Brigitte Clauzier, Laurent Chaussinand, Joëlle Courtault, Martine Marmey, Jean Claude Ribeyre, Abel Patricia, Nathalie Chanut, Lionel Vignal.

Absente excusée : Nadège Mercier.

Absent : Aurélien Rozé.

Le quorum n'ayant pas été atteint au conseil prévu initialement le 15 septembre 2023, ce conseil peut se dérouler ce jour sans obligation de quorum atteint (précision apportée par Thierry GIROT).

Patricia Abel est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2023
2. Remboursement de frais de consommation d'énergie à des tiers
3. Finalisation du livret d'accueil de la commune
4. Questions diverses
 - Point sur l'élaboration éventuelle d'un PLUI
 - Montant attribué par Val'Eyrieux au titre du fond de concours 2023
 - Travaux de voirie : calendrier prévisionnel
 - Réunion de travail pour finalisation du plan communal de sauvegarde
 - Vidange du plan d'eau
5. Communication

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2023

Le procès-verbal du conseil du 06 juillet 2023 a reçu l'approbation à l'unanimité, après remarque de JC Ribeyre sur le délai acceptable pour poser les questions diverses. Réponse du maire : il n'y a pas de date butoir mais il est nécessaire que les questions posées au maire et qui demandent une recherche de sa part ne soient pas posées la veille pour lui laisser un délai d'étude et de recherche afin de donner des réponses adéquates et documentées aux questions posées.

2. Remboursement des frais d'énergie à un tiers

Accordé à l'unanimité après discussion et délibération à Debard Jean Louis et Debard Jérôme, le remboursement de 100 euros forfaitaire chacun, pour le prêt d'électricité durant les travaux sur le pont d'Issas (utilisation de ponceuse).

Ces frais seront imputés à l'art. 62878 de la comptabilité.

3. Finalisation du livret d'accueil de la commune

Présentation de deux esquisses du livret ; discussion sur le contenu ; les infos, les contacts, les photos ainsi que sur la mise en page et remise des deux exemplaires à P. Abel pour qu'elle y travaille avec J.C. Ribeyre en prenant en compte les remarques de Joëlle Courtault sur le format préconisé (A3 plié en 2) lors d'une réunion sur le sujet ainsi que sur la focalisation sur la commune.

Ils devraient présenter à un prochain conseil municipal une maquette qui aura été supervisée par un professionnel du graphisme.

4. Questions diverses

- Point sur l'élaboration éventuelle d'un PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

Le maire nous informe :

- que ce plan a déjà été discuté le 12 juillet 2023 en conférence des maires, sans obtenir une réelle adhésion de tous. Après avoir laissé l'été pour en discuter en conseil municipaux, il sera voté en conseil communautaire, les communes auront alors 3 mois pour se prononcer sur l'acceptation de la création d'un PLUI pour leur commune (vote en majorité qualifiée). Une rencontre avec le sous-préfet prévue en septembre a été annulée et reportée. Début octobre une nouvelle discussion aura lieu en conférence des maires.
- qu'il subsiste encore beaucoup de questions sur le financement de ce projet de longue haleine qui nécessitera encore de nombreuses heures de travail (sur 3 à 5 ans selon les prévisions).
- qu'il est à noter que le PLU d'Arcens finalisé en fin d'année n'a pas besoin d'être révisé.
- qu'il a été évoqué la ZAN (zéro artificialisation nette) qui est en débat car le décret est voté mais l'application semble difficile ; 50% de moins en 2030 et 0% après 2030.

Affaire à suivre donc selon Thierry Girot qui précise que le document PLU est consultable en mairie.

- Montant attribué par Val'Eyrieux au titre du fond de concours 2023

Thierry Girot nous informe que le dossier de fond de concours déposé pour la toiture a été validé donc 40% du devis (étanchéité+isolation) soit 3708 euros sur 9270 euros du devis.

- Travaux de voirie : prévisionnel

Thierry Girot nous informe que les travaux prévus (réfection de la route avec goudronnage) ont été réalisés ce mardi et mercredi à Mayas, de la croix de Mayas au tournant de chez Lucien Marmey.

Martine Marmey évoque le courrier de Me Gadais que certains ont reçu et d'autres non (dont la mairie). Dans ce courrier Me Gadais se plaint que le goudronnage de la route de Mons (3 km) ait été reporté à l'année prochaine, s'en suivent de longues discussions entre les conseillers, le maire et le public présent sur le bienfondé de ce choix.

Quelques infos sur le sujet sont données par Thierry Girot :

- L'employé communal a déjà, cette semaine, rempli les rainurages, 8/9 tonnes infructueuses car la pluie ravine tout, de plus il précise que certaines coupes d'eau ont été cassées parce qu'elles dérangeaient.
- Le coût pour la route de Mons en totalité c'est 100 000 euros, les 2/3 ont déjà été faits, il reste un tiers à faire, il est prévu pour l'année prochaine.
- Cette année c'est le goudronnage de la route de Mayas et la réfection du mur qui s'effondre à Massas (en attente de tirs d'enrochements) qui ont été considérés comme étant les priorités.

Thierry Girot conclut que si on laisse les routes trop se dégrader, cela coûte encore plus cher et qu'il faut prendre des décisions, mais que pour l'année prochaine on peut envisager de faire une commission travaux et de décider ainsi tous ensemble des priorités.

- Réunion de travail pour finalisation du plan communal de sauvegarde

Thierry Girot nous informe que le plan communal de sauvegarde étudié en séance de travail sera proposé à la validation au prochain conseil et ensuite transmis aux services de l'état.

- Jardin clos

Thierry Girot nous informe qu'à l'occasion des journées du patrimoine le jardin clos a reçu 54/56 personnes dont Jacques Chabal, le maire du Cheylard, que des visites, conférences et ateliers étaient proposés sur le site. Il répète que toute proposition de manifestation au jardin clos sera accueillie de manière favorable ; « il faut que ce lieu vive ».

- Vidange du plan d'eau

Suite à une question de Patricia Abel sur la vidange du plan d'eau alors que la canicule est toujours présente, Thierry Girot répond que la baignade est interdite sans surveillant et que ce dernier quitte son poste au 31 août. Il stipule par ailleurs que l'eau du plan d'eau est d'excellente qualité selon les analyses effectuées.

Autres questions diverses

- Martine Marmey évoque une demande faite par un habitant par rapport **au tapage nocturne au terrain de boules à Issas**. Après discussions sur la solution à apporter au problème il est retenu qu'une affiche de rappel à la loi sur le tapage nocturne et le ramassage des déchets (dommage collatéral aussi évoqué) sera posée sur le terrain de boules afin que les protagonistes de ces nuisances puissent en prendre connaissance.
- Un autre problème est aussi relaté par Martine Marmey, celui de la gestion des excréments de chien, en particulier sur la zone de la chocolaterie Riou, car il semblerait que les propriétaires de chiens ayant civiquement ramassé les excréments de leurs animaux n'ont pas de moyens de s'en débarrasser ensuite, après discussion la solution proposée au problème est d'installer une poubelle dédiée aux excréments de chiens, avec une signalétique adaptée au niveau des pompes à essence après accord de M. Riou, propriétaire du lieu et aussi de rappeler le civisme aux propriétaires des chiens, comme cela avait déjà été fait dans le journal d'info.
- Brigitte Clauzier nous expose le problème de **la salle du comité des jeunes** qui n'est plus vraiment utilisée, ce qui lui semble dommage car selon elle c'est un très beau local (actuellement assez dégradé) qui pourrait être utilisé par d'autres associations.

Certaines questions émergent quant à ce comité des jeunes :

- De quand date leur dernière AG ?
- Où en sont-ils de leurs statuts ?
- Qui est au bureau ?
- Veulent-ils toujours utiliser cette salle ?

J.C. Ribeyre précise qu'il se trouve dans le cas d'une association en dormance, que le responsable est donc le dernier président, que les jeunes ont la possibilité de la relancer et que dans ce cas il faudra refaire le bureau donc une AG avec présentation de bilan et résultat des comptes.

Thierry Girot propose de se renseigner sur leurs intentions auprès du dernier président.

- Autre question de Brigitte Clauzier, **M. Belli** reverse-t-il de l'argent à la commune pour son activité ?
Il s'agirait de la CFE qui est une compétence intercommunale répond Thierry Girot.

Le problème des voitures garées sur le trottoir devant son « dépôt » est aussi évoqué par Me

Clauzier, M. Girot répond à cela qu'il s'en est occupé en rappelant la loi : « on ne se gare pas sur le domaine communal » à M. Belli.

Pour ce qui est du dérangement visuel, M. Girot répond que c'est un jugement personnel et que ce monsieur a un n° de Siret et l'autorisation du propriétaire du terrain qu'il occupe.

- Me Clauzier nous fera ensuite part de son ressenti de **manque de coordination entre le comité des fêtes et la mairie**. M. Girot lui demande de préciser, Me Clauzier cite alors : le pré non nettoyé avant la fête du village et le feu d'artifice tiré à une heure différente de celle annoncée. Ce à quoi M. Girot répond que certaines installations ont été construites sur des terrains communaux et financées en partie par la mairie tout comme le feu d'artifice (totalement à la charge de la mairie).

D'ailleurs au sujet de ce dernier effectivement tiré à une heure différente de celle annoncée, sans la présence des pompiers, M. Girot conclut après analyse et discussion de la situation avec les conseillers concernés qu'il s'agit d'un enchaînement d'erreurs et de quiproquos entre mairie/pompiers/comité des fêtes.

Il s'en suit une discussion sur la mobilisation des bénévoles, des jeunes en particulier très absents au niveau du bénévolat. Me Clauzier trouve dommage que le conseil municipal ne soit pas plus présent à la fête et que ce soit des retraités qui doivent monter la scène et porter des charges lourdes.

Me Clauzier et M. Girot déplorent la mauvaise organisation des bénévoles (périodes de travail trop longues, sans nourriture et rôles et postes mal définis).

4. Communications diverses

- M. Girot fait ensuite remarquer que le comité d'action sociale enfance jeunesse a eu lieu sans représentant d'Arcens et qu'il aimerait que les conseillers concernés s'excusent ou se fassent remplacer s'ils ne peuvent pas venir. Me Clauzier acquiesce la remarque.
- M. Ribeyre informe que l'AG du comité des fêtes se tiendra le 28 septembre 2023 et qu'il peut légalement y avoir 10 personnes au bureau. Il précise que la fête de cette année est la copie conforme de celle de l'année passée, qu'il y a eu quelques bénéfices qui permettront d'acheter du matériel. Il propose d'envisager une meilleure cohésion (comme fédérer les associations et créer une journée des associations) pour que les gens d'Arcens se rencontrent et d'en parler au prochain conseil.
- M. Ribeyre évoque le problème du combo vogue et animation qui ne fonctionne pas car les forains refusent de baisser la musique pendant que les musiciens jouent. Me Abel précise qu'elle a été agressée verbalement par la femme du forain qui tenait les autos tamponneuses alors qu'elle lui demandait gentiment de baisser la musique de son stand par respect pour les musiciens.
- M. Girot nous informe que le problème de wifi de la salle des fêtes a été réglé par le déplacement de l'émetteur de « la cigale », elle rayonne maintenant sur le camping et la salle des fêtes.

La séance est levée à 20H30

Patricia ABEL
Secrétaire de séance

Thierry Girot
Maire d'Arcens